

854

VAUCAMPS (*Marie-Charles*), Sénateur
(Huysingen, 7.4.1837 — Toulouse, 25.12.1900).

Vaucamps fut représentant de Bruxelles au Sénat du 30 juillet 1883 à octobre 1894. Il intervint à diverses reprises dans les débats au sujet du Congo. Le 24 mars 1885, il fut le seul sénateur qui refusa de voter l'adresse au Roi, le félicitant de l'heureuse issue de la Conférence de Berlin : « Je ne puis féliciter aujourd'hui et être exposé à combattre demain » déclara-t-il pour expliquer son attitude.

Le 30 avril suivant, il insinua qu'il ne s'opposerait pas à une annexion complète. Il ne croyait cependant pas en l'avenir du Congo sous l'union personnelle, car on abandonnait, disait-il, le nouvel État à ses propres ressources dans des conditions défavorables à son développement futur. « Tout le monde est appelé à danser, dit-il, mais c'est l'État du Congo qui paie la salle et l'orchestré ! ».

Vaucamps fut aussi de ceux qui votèrent contre le nouvel article I^{er} de la Constitution le 2 août 1893, article prévoyant sous sa nouvelle forme que la Colonie devait être régie par des lois particulières et que les troupes européennes destinées à sa défense ne pouvaient être recrutées que par volontariat.

19 juillet 1953.

[F. D.]

Marie-Louise Comeliau.

Annales parlementaires, Sénat, 1884-85, pp. 81, 160. — Thomson, R.-S., *Fond. de l'É. I. C.*, Bruges, 1935, pp. 287, 294. — *Mouv. géogr.*, 1885, 33c ; 1893, 72a.